

# **FEDERATION COLOMBOPHILE - 10<sup>ème</sup> Région -**

**Côtes d'Armor – Finistère – Ille et Vilaine – Morbihan**

Le 2 Novembre 2010

## **Compte rendu du Conseil d'Administration du 24 octobre 1010.**

**Membres présents** : Mrs BABLEE, ESNAULT, GANDON, GAONAC'H, GOBIN, HERVE, Mme JANSSEN, Mrs LE GALLO, LORHO, VILAUD.

**Membre absent** : Mr QUINTIN, (excusé).

Mr ESNAULT souhaite la bienvenue aux membres du CA et aborde l'ordre du jour.

### **- Analyse de la saison :**

Pas mal de déconvenues météorologiques pendant cette saison 2010, avec 4 lâchers retardés et deux concours rapprochés.

Suite ces rapprochements, le programme a été modifié, pour une progression plus rationnelle des distances. Ces mesures d'intérêt général, prises dans l'urgence, à la majorité des membres du Conseil d'administration, n'ont pas convenu à Mr BERNARD, président de la commission sportive, qui a présenté sa démission.

Mr BABLEE, a bien voulu assurer l'intérim jusqu'à la fin de saison et nous l'en remercions.

### **- Situation de la trésorerie avant bilan :**

**- Transports** : 2000 pigeons supplémentaires ont été enlogés, par rapport à 2009 et bien que les comptes ne soient pas arrêtés définitivement, le résultat devrait être excédentaire de + ou - 3000 €, avant provision pour investissement.

**- Administratif** : Les comptes ne sont pas arrêtés à ce jour.

### **- Assignation au tribunal.**

Comme nous avons déjà pu le signaler dans les rapports précédents, un différend subsiste entre le club de St MALO et la 10<sup>ème</sup> Région concernant le ramassage des pigeons de cette société.

Dans un premier temps, Mr COUESLAN, président de St MALO, a fait comparaître Mr ESNAULT, devant le conciliateur de justice de St MALO, sans qu'un terrain d'entente ait pu être trouvé.

Non satisfait, Mr COUESLAN a depuis, assigné la 10<sup>ème</sup> Région devant le tribunal de DINAN.

Pour rappel, « nous ne sommes pas la Région », nous n'en sommes que les représentants.

Nous sommes élus pour prendre des décisions et si la Région, est assignée en justice, il nous faut réagir et prendre les dispositions nécessaires.

C'est pour cela, que nous avons donc fait appel à un avocat pour en assurer la défense.

De son côté, Mr COUESLAN, a lui aussi, pris un avocat...

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur la suite de cette affaire.

A ce sujet, Mr GAONAC'H, ne comprend pas pourquoi les pigeons de St MALO ne sont pas ramassés et s'adressant à Mme JANSSEN, lui dit : Apprécieriez vous que vos pigeons ne soient pas ramassés ?...

Mme JANSSEN est d'abord surprise, puis répond : Il faut que je vous dise, que, bien qu'appartenant au bureau directeur, de la Fédération Régionale, il me faut, moi aussi, rapprocher mes pigeons de GEVEZE vers la MEZIERE, tout comme le font les clubs de BREAL, ERQUY, CHATEAUNEUF et FREHEL.

Mr ESNAULT, demande au Conseil d'Administration de se prononcer par un vote sur le fait d'autoriser le Président Fédéral, en consultation avec le bureau directeur, à prendre les dispositions nécessaires, pour assurer la représentativité et la défense des intérêts de la région en cas d'assignation au tribunal.

Après délibération et (Par 9 voix contre 1), les membres du CA donnent pour mission, au Président de Région, de prendre les dispositions qui s'imposent, afin d'assurer la représentativité et la défense des intérêts de la région en cas d'assignation en justice.

- **Saison 2011:** - Analyse des vœux des sous-groupements.

- **Côtes d'Armor :**

- Progression + lente.
- Classement par catégories.
- Lâcher pigeonneaux à part.
- Démarrer la saison plus tard.
- Se rapprocher de l'atlantique.
- Un concours de fond en moins.
- JARNAC, plus tard dans la saison.
- 2 ou 3 concours (200 à 250 Kms).
- Concours de remplacement vers l'est.

- **Finistère :** Pas de vœux sportifs (Mr GAONAC'H, ayant dit-il oublié de demander que le 1<sup>er</sup> Fédéral « Marsac », soit un peu plus tard).

- Créer une commission de transports indépendante.
- Que les questions diverses soient posées en début de réunion.
- Frais d'avocat payés par le président de région.
- La région nous doit les factures ramassage 2009 et 2010, soit 3200€.
- Arrêter de sacrifier le Finistère pour votre propre satisfaction.

- **Ille et Vilaine :** Reconduire le programme et les conditions 2010.

- **Morbihan :** Reconduire le programme et les conditions 2010.

**Après analyse des vœux exprimés par les Groupements, il ressort que majoritairement, les colombophiles souhaitent reconduire le programme 2010 et ses modalités pour 2011.**

D'autres souhaits émis par les Côtes d'Armor:

Aller chercher les pigeons à St MALO : (Concerne la section transport de la région).

Effectuer des contrôles (minimum 1) : (Relève de l'organisateur des concours).

Ne pas donner l'heure exacte de certains lâchers : (Favorables à l'unanimité).

#### **- Démissions.**

En dehors de la démission de Mr BERNARD, nous avons enregistré aussi celle de Mr LEUX du poste de la Recherche scientifique.

Mr ESNAULT propose au CA de coopter Mr BABLEE, au poste de président de la commission sportive, jusqu'à la fin du mandat. (Le CA se dit favorable par 9 voix contre 1 abstention).

Par ailleurs, Mr ESNAULT propose au CA de coopter Mr André MONFORT de Guingamp au poste de Président de la commission de discipline. (Le CA se dit favorable à l'unanimité).

Reste à combler l'absence d'un représentant à la commission scientifique.

#### **-Concours.**

RAPPEL : Sur les concours non fédéraux, ce sont les responsables des groupements qui sont les décideurs du lâcher. Mr BABLEE est seulement le coordinateur de ces lâchers afin de limiter les interventions de chacun auprès du responsable sur place et aussi d'éviter une immobilisation du camion sur un lieu de lâcher, (si elle était injustifiée).

Sur un lieu de lâcher il y a deux contrôleurs, un pour les lâchers Français et l'autre pour les Etrangers.

Le CA donne pour mission à Mr BABLEE (en consultation avec Mr ESNAULT), de modifier le lieu de lâcher et de prendre toutes dispositions utiles en cas de météo défavorable. Le but étant de protéger nos pigeons.

#### **Enlogements.**

##### Article 8, du règlement des concours.

Les pigeons devront être présentés sur la trappe de mise en loges par une personne autre que le propriétaire du pigeon. Le responsable des enlogements doit s'en assurer.

#### **Remplacement du Mercédès :**

Les propositions faites au Finistère quand à un éventuel regroupement des transports, n'ont pas été retenues.

De ce fait, le Mercédès, dont la boîte de vitesse est hors d'usage, servira uniquement au ramassage du Morbihan + ou - 5000Km/an.  
Le montant des travaux est évalué à + de 6000 €).

Une location serait peut-être intéressante si on s'en réfère au principe utilisé par l'Ille & Vilaine.

Dans un premier temps, il est alors proposé au Morbihan de prospecter auprès des professionnels du transport, pour voir s'il est possible de trouver un véhicule adapté à nos besoins et d'en chiffrer le coût.

Le résultat est attendu assez rapidement et à partir de là, nous verrons quelle solution adopter (location-remise en état ou remplacement du 709).

### **Championnat de Bretagne :**

Malgré quelques remarques portant seulement sur la catégorie fond, mais n'ayant pas trouvé d'autres solutions immédiates, le principe de ce championnat est maintenu.

Mr ESNAULT, fait remarquer, qu'ayant eu l'occasion de faire les classements du Finistère, il a pu constater que le vainqueur Mr DECOBERT, est un très bon joueur dans toutes les catégories.

Les meilleurs colombophiles apparaitront toujours en tête des résultats, quelque soit la formule de classement utilisée.

## **Programme 2011**

<b>Enlog.</b>	<b>Lâcher</b>	<b>Lieu de lâcher</b>	<b>Genre</b>	<b>Nbr pigeons par panier</b>	<b>Type</b>	<b>Observations</b>
8/4	9/4	Nantes	T.P	16		Cholet pour le 35
15/4	16/4	Saumur	T.P	16		
22/4	23/4	Poitiers	T.P	16		
29/4	30/4	Jarnac	T.P	16		Inter-groupements
5/5	7/5	<b>Marsac</b>	T.P	16	<b>Fd</b>	
13/5	14/5	Cholet	T.P	16		
19/5	21/5	<b>Agen</b>	T.P	14	<b>Fd</b>	
27/5	28/5	Saumur	T.P	16		
2/6	4/6	<b>Montauban</b>	T.P	14	<b>Fd</b>	
10/6	11/6	Poitiers	T.P	16		
16/6	18/6	<b>Toulouse</b>	T.P	14	<b>Fd</b>	
24/6	25/6	<b>Limoges</b>	T.P	16	<b>Fd</b>	<b>Fédéral 1 an</b>
30/6	2/7	<b>Elné</b>	T.P	12	<b>Fd</b>	Inter-régions
8/7	9/7	Poitiers	T.P	16		
15/7	16/7	<b>Châteauroux</b>	T.P	16	<b>Fd</b>	<b>Fédéral 1 an</b>
21/7	23/7	<b>Bram</b>	T.P	12	<b>Fd</b>	
28/7	30/7	<b>Bergerac</b>	T.P	16	<b>Fd</b>	<b>Fédéral 1 an et Jeunes</b>

## **Réflexion sur le transport des Inter-régions :**

Mr ESNAULT, a pris contact avec le président de la 3<sup>ème</sup> Région, organisatrice des Inter-Régions, afin d'envisager un transport en commun pour ces concours.

Sur le principe nous sommes d'accord, reste à mettre en place l'organisation. Le transport serait assuré par la 3<sup>è</sup> (notre remorque n'étant adaptée à leurs paniers). A définir le lieu de transbordement et chiffrer le coût du transport.

Pour 2011, la 3<sup>è</sup> n'organise plus qu'ELNE le 2/07, BRAM étant supprimé.

La 2<sup>ème</sup> région organise MARSEILLE le 30 juillet, ce concours n'est pas inclus à notre programme fédéral.

## **Championnats 2011.**

Aucun changement, les conditions 2010 sont reconduites

## **Classements-site10è**

La mise en ligne des classements sur le site semble apporter satisfaction, tant pour le côté pratique que rapidité. Pour 2011, nous pratiquerons de la même manière.

## **Tarification 2011.**

Les tarifs 2010 sont maintenus, à savoir :

- Transports sur lieux de lâcher : 0.80 € par pigeon.
- Transport entraînement à Messac : 0.30 € par pigeon.
- Frais engagement sur Fédéraux : 3.00 € par amateur et par concours Fédéral.
- Frais de convoyage : 6.00 € par amateur
- Frais de classement : 0.07 par pigeon enlogé.

Le Président,

Marcel ESNAULT

Le Secrétaire,

Henri GANDON